

L'An **Deux Mille Quinze**

Le **Mardi vingt-trois juin**

A vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. HEMART, DARRAGON, SELLIER, SAUVAL, CORREIA, TRANCART, FRION, SENECHAL, BON, HARY, HEBERT, JACOILLOT, FAUVEAUX, HOUARD, CRINON, DENANCY, BASILLE, HENOCQ, PORTRAIT, VELCIN, BENEDICTO-MILLA, ROCHOWIAK, BOYER.

POUVOIRS :

M. COURTOT à M. DARRAGON,
Mme FORESTIER à Mme CRINON,
Mme FLATRES à M. TRANCART.

EXCUSE : M. ROC.

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance,
3. Compte de gestion du receveur municipal,
4. Compte administratif,
5. Affectation des résultats,
6. Budget supplémentaire,
7. Modification du tableau des effectifs,
8. Mise en place d'un tarif de location pour la salle des Tilleuls,
9. Restauration scolaire : Mise en place d'un tarif pour les repas de substitution servis aux enfants non- inscrits,
10. Révision des différents tarifs : cantine – garderie – activités périscolaires – Centre de Loisirs – Centre du mercredi, applicables à la rentrée scolaire 2015/2016,
11. Renouvellement du bail relatif aux installations de téléphonie mobile Orange,
12. Formation des élus : tableau annuel,
13. Rapport annuel sur les marchés publics,
14. Rapport annuel sur les opérations immobilières,
15. Questions orales.

L'ordre du jour est de suite abordé :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Ludivine BENEDICTO-MILLA est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal de la dernière réunion.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Compte de gestion du receveur municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal DECLARE à l'unanimité :

Que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Compte administratif :

Monsieur le Maire donne lecture des résultats du compte administratif 2014 :

Il rappelle que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées par rapport à 2013.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 600 129.78 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 610 089.15 €

La section de fonctionnement présente un excédent de 9 959.37 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 857 305,23 € €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 313 683,89 € €

La section d'investissement présente un déficit de 543 621,34 €.

Monsieur le Maire quitte la salle,

Et sous la Présidence de M. Franck DARRAGON, 1^{er} Adjoint, il est procédé aux votes des chapitres budgétaires :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 821 318.20 euros.

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 012 : Charges du personnel : 1 483 126.96 euros.

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 198 582.59 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 66 : Charges Financières : --

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles : 168.30 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 042 Opérations d'ordres (dont dotations aux amortissements) : 96 933.73 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 19 469.35 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 70 : Ventes des services, du Domaine : 144 379.91euros

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 934 561.85 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 74 : Dotations et Participations : 1 401 427.01 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 90 835.57 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 76 Produits financiers : 7.32 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 19 408.14 euros

23 voix pour, 2 abstentions

Il est ensuite donné lecture de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 857 305.23 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 313 683.89 €

La section d'investissement présente un déficit de 543 621.34 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014

			Montant
16818		Capital des emprunts	41 444,87 €
202		Frais liés à l'élaboration de documents d'urbanisme	1 468,16 €
2115		Acquisition de terrain M Beccart	23 392,05 €
2182	Matériel de transport	véhicule électrique	23 930,33 €
		véhicule (Renault Kangoo)	12 657,46 €
		véhicule (police municipale)	11 189,15 €
2183	Matériel de bureau & Matériel information		1 091,12 €
		vidéoprojecteur 349,00	
		Moniteurs+imprimantes (Ateliers) 442,13	
		PC portable (police) 299,99	
2184	Mobilier	Tables salle Jean Jaurès	1 637,06 €
		Equipement cuisine salle des tilleuls	2 217,90 €
		armoire (Centre de loisirs)	514,50 €
2188	Autres immobilisations corporelles		53 222,13 €
		sonorisation Mairie 950,40	
		bâche pour tente Festival 2 437,20	
		Pompe d'aspiration 1 489,79	
		Aspirateur 389,99	
		Broyeur de branches 21 420,00	
		chargeur 8 304,00	
		Distributeur de sel/sable 2 868,00	
		Tondeuse prof W721 1 504,01	
		Sécateurs électriques 6 169,24	
		Tronçonneuse MS261 700,00	
		Défibrillateur 1 782,04	
		Découpeur 462,00	
		Réfrigérateur (SJJ) 813,00	
		Matériel TAP 3 932,46	
23	Immobilisations en cours	Travaux d'accessibilité, économie d'énergie dans les bâtiments communaux 295 033,42	351 082,46 €
		Identification candélabres 7 712,76	
		Travaux rue Victor Hugo 48 336,28	
P43	Signalisation	Panneau d'affichage solaire	2 201,93 €

P60	Groupe scolaire	Travaux d'accessibilité, économie d'énergie au groupe scolaire		93 683,00 €
P61	Mairie	Mobilier	14 108,34	15 082,84 €
		Insertion MAPA bât. Communaux	974,50	
P68	Travaux de voirie	Marché 2014 (av JJ + P Eluard + parking Mairie)	55 894,26	172 674,46 €
		Solde travaux route de Normandie	80 284,13	
		Travaux rue Victor Hugo	36 496,07	
		Travaux de sécurité route de Normandie (station-service)		
P47	Eclairage public	Pose de panneaux pédagogiques	8 959,50	14 632,70 €
		Candélabre rue V Hugo + A. de St Exupéry	5 673,20	
P72	Création d'un espace lud au marais comml	Marché	19 525,49	28 642,59 €
		Clôture	633,10	
		Travaux accessibilité	8 484,00	
P73	Cimetière	Aménagement		6 540,52 €
				857 305,23 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014

			Montant
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		50 000,00 €
10222	FCTVA		112 200,03 €
10223	Taxe d'urbanisme		5 074,07 €
1321	Travaux route de Normandie	15748,00	16 248,00 €
	Procès-Verbal Electronique	500,00	
1322	Région : travaux accessibilité groupe scolaire		29 472,19 €
1323	CG : Subvention départementale (Révision PLU)		3 505,00 €
2138.	Remboursement trop versé acquisition immeuble rue Pasteur		250,87 €
040	Amortissements des immobilisations		96 933,73 €
			313 683,89 €

Le conseil municipal ADOPTE (2 abstentions sur chaque chapitre budgétaire) le Compte administratif 2014.

Le groupe « ensemble avec la Gauche pour Salouel » justifie son abstention du fait de ne pas avoir approuvé le vote de budget de l'année 2014.

5. Affectation des résultats :

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	résultat de clôture CA 2013	Virement à la section d'invest (1068)	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde Restes à réaliser 2014	Chiffres 2014 à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	1 646 182,41 € A		- 543 621,34 € C	D 974 214,00 € R 1 550,00 €	- 972 664,00 € Rec - Dép : E	129 897,07 € A+C+E : F
Fonctionnement	343 537,86 € A	50 000,00 € B	9 959,37 € C			303 497,23 € A-B+C : G

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation des résultats (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

A-B+C correspond au résultat à affecter, après résorption d'un déficit antérieur de fonctionnement	
1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 (si G en excédent)	303 497,23 € H+I+J : G
Affectation obligatoire	
* à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au B.P. (compte 1068)	H
Solde disponible comme suit	303 497,23 €
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	60 000,00 € I
* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	243 497 € J
Total affecté au compte 1068	60 000,00 €
2) DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 (si G en déficit)	
déficit à reporter (ligne 002)	

6. Budget supplémentaire 2015

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire 2015 :

Monsieur BOYER s'étonne que la fixation des tarifs des services scolaires et extra-scolaires soit votée après le vote du budget supplémentaire.

☞ M. le Maire précise qu'aucune recette supplémentaire n'a été inscrite en recettes de fonctionnement. Le budget est sincère.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 288 697 €

Recettes de Fonctionnement

002. Résultat reporté : 243 497 euros

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 15 000 euros

Voté à l'unanimité

Chapitre 70 : Ventes des services, du Domaine : 1 500 euros

Voté à l'unanimité

Chapitre 73 : Impôts et taxes : ---

Voté à l'unanimité

Chapitre 74 : Dotations et Participations : 28 000 euros

Voté à l'unanimité

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ----

Voté à l'unanimité

Chapitre 76 Produits financiers : ----

Voté à l'unanimité

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : ---

Voté à l'unanimité

Dépenses de Fonctionnement

M. le Maire précise qu'en raison de la baisse de la DGF de 60 000 euros, il présente les dépenses de fonctionnement réduites d'autant mais en y intégrant les dépenses liées à l'élaboration du Document unique, le « 0 produit phytosanitaire » et le service commun « urbanisme » récemment créé.

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 273 600 euros.

2 voix contre (MM Boyer, ROCHOWIAK).

Le groupe « Ensemble avec la Gauche pour Salouel » aurait souhaité la diminution de certains postes comptables afin de permettre la gratuité des activités mises en place dans le cadre des rythmes scolaires.

☞ M. le Maire se satisfait d'avoir instauré un tarif pour les TAP, eu égard à l'excédent dégagé pour cette année.

☞ M. Trancart signale que de nombreuses communes n'ont pas d'autre choix que de mettre en place une tarification pour les familles. Ce dispositif impacte les budgets communaux. Il rappelle que les activités proposées sont de qualité.

Chapitre 012 : Charges du personnel : pas de crédits supplémentaires.

Une baisse de 34 000 euros a déjà été votée lors du budget primitif.

Voté à l'unanimité

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : - pas de crédits supplémentaires

2 voix contre (MM Boyer, ROCHOWIAK). M. Boyer estime que ce chapitre budgétaire devrait être diminué l'année prochaine.

Chapitre 66 : Charges Financières : pas de crédits supplémentaires

Voté à l'unanimité

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles : pas de crédits supplémentaires

Voté à l'unanimité

Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 7 097 euros

Voté à l'unanimité

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 8 000 euros

Voté à l'unanimité

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : 1 180 819 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

			BP 2015	Crédits reportés	BS 2015	Total RAR et BS 2015
16818	01	Capital des emprunts	41 445 €			- €
202	01	Frais liés à l'élaboration de documents d'urbanisme		3 500 €	3 000 €	6 500 €
2041512	40	Fonds de concours blocs vestiaires golf		65 217 €		65 217 €
2041512	821	Fonds de concours rue des Moutiers	90 000 €		110 000 €	110 000 €
2111	01	Terrains nus		315 580 €		315 580 €
2115	01	Acquisitions foncières		156 600 €		156 600 €
2121	01	Plantations		20 000 €		20 000 €
21318	64 P42	Crèche Petit Prince : création d'une pente toiture	8 000 €			
2138	01	Réhabilitation Immeuble 5 rue Pasteur		60 000 €		60 000 €
2188		Matériels divers		10 000 €	17 000 €	27 000 €
	020	Abris de jardin (x2)	4 000 €			- €
	421	mono brosse (CAL)	1 000 €			
	421	meublier (range-feuilles) CAL	1 450 €			
	421	matériel de camping	2 500 €			
	421	Climatisation mobile	1 000 €			
	020	rayonnage (Serv. Techniques)	4 650 €			
	020	valisettes sécurité voirie (x2)	500 €			
	020	Tondeuse prof. W721	1 400 €			
	212	vestiaires (Ecole)	500 €			
	251	Armoires positives (x2) (Restaurant scolaire)	4 000 €			
2188	821	Jeux de plein air + clôture	47 000 €			- €
2182	020 P61	Acquisitions de véhicules (rempl. Renault Clio)	17 000 €			- €

2183	421 P61	Acquisitions de logiciel (Mairie)			5 500 €	5 500 €
2184	020 P61	Mobilier		29 500 €		29 500 €
2152	821 P43	Signalisation		7 700 €		7 700 €
2313	020 P60	Mairie : toitures	8 000 €		62 000 €	62 000 €
2315	821 P68	Travaux de voirie (Allée H Grémont, Terrain basket, Monts Saleux etc.)	92 000 €			- €
2315	822	Travaux d'aménagement routier rue Victor Hugo (MO)		10 000 €		10 000 €
2315	212 P60	Travaux groupe scolaire (dont toiture et préau garderie)		14 317 €		14 317 €
2315	30 P50	salle des tilleuls : mise aux normes (menuiseries, Eclairage public (armoire rue D Sévin + rue des Moutiers)		20 000 €		20 000 €
2315	814 P47			48 000 €		48 000 €
2315	821 P71	Aménagement route de Normandie (côté impair-solde)		2 000 €		2 000 €
2313	823 P72	Sécurisation du fossé au Marais communal (clôture)	2 000,00 €			- €
2315	020	Travaux sur les bâtiments communaux		154 900 €		154 900 €
2315	026 P73	Aménagement du cimetière communal		56 900 €		56 900 €
	01				9 105	9 105 €
020		Dépenses imprévues	2 955 €		€	
			312 400 €	974 214 €	206 605 €	1 180 819 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			BP 2015	Crédits reportés	BS 2015	Total RAR et BS 2015
001.	01	Excédent d'investissement reporté			1 102 561 €	1 102 561 €
1068.	01	Excédent de fonctionnement capitalisé			60 000 €	60 000 €
1022.	01	FCTVA	108 000			- €
10223.	01	Taxe d'urbanisme	2 000			- €
040		Amortissements des immobilisations	95 000		8 000 €	8 000 €
1321	64 P42	CAF subvention pour toiture PP			2 364 €	2 364 €
16818	64 P42	CAF prêt 0% pour toiture PP			1 660 €	1 660 €
1321	421	CAF appel à projet matériel de camping			1 540 €	1 540 €
		CAF subvention appel à projet informatique			3 144 €	3 144 €
1321.	421	DETR (travaux d'accessibilité dans les bât commx)	60 800			
1321.	020 P61					
1323.	01	Subvention départementale (PLU)		1 550 €		1 550 €
024		Cession de terrain - Boréalia	46 600			
			€ 312 400	€ 1 550	€ 1 179 269	1 180 819 €

8. Mise en place d'un tarif de location pour la salle des Tilleuls :

M. le Maire informe l'assemblée de la réalisation de travaux d'amélioration, récemment effectués à l'intérieur de la salle des Tilleuls. La cuisine a été remise en conformité avec les normes imposées et les appareils ménagers défectueux ont été remplacés.

A ce titre, il propose au conseil municipal d'ouvrir cette salle à la location sous certaines conditions :

- Location strictement réservée aux habitants de la commune,
- Tarif proposé : 100 € pour le week-end, vaisselle incluse,
- Location possible jusqu'au dimanche et jours fériés 20 H 00.

M. Boyer demande si cette location est ouverte aux habitants de la Métropole en raison de lien de réciprocité qui unit la commune et la communauté d'agglomération.

☞ M. Sauval rappelle que cette salle est située sur l'avant d'une habitation et que dans un premier temps, seuls les habitants de la commune pourront la louer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de M. le Maire.

9. Restauration scolaire : Mise en place d'un tarif pour les repas de substitution servis aux enfants non- inscrits :

M. le Maire explique aux membres de la commission que le mode d'inscription à la restauration scolaire actuel, ne permet pas à un enfant de déjeuner s'il n'est pas préalablement inscrit avant le jeudi de la semaine précédente. Toutefois, il arrive que des parents aient des imprévus ne leur permettant pas de récupérer leur enfant le midi.

Sur avis de la commission « Jeunesse Sport Culture » réunie le 20 mai dernier, M. le Maire propose, après avis de la commission des « Finances » réunie le 15 juin 2015, de mettre en place un tarif spécial pour les repas de substitution servis aux enfants non-inscrits.

Les membres de la commission « Jeunesse Sport et Culture » avaient souhaité offrir cette possibilité aux familles. Mais afin d'éviter tout contournement lié à l'inscription de l'enfant, ils ont suggéré de doubler le prix du repas afin que cette possibilité reste exceptionnelle. La commission des finances a confirmé cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **2 voix contre, ACCEPTE de doubler le prix du repas de substitution servi aux enfants non-inscrits.**

10. Révision des différents tarifs : cantine – garderie – activités périscolaires – Centre de Loisirs – Centre du mercredi, applicables à la rentrée scolaire 2015/2016 :

Afin d'uniformiser les augmentations des tarifs liés aux cadres scolaire et périscolaire,

M. le Maire propose au conseil municipal, après avis de la commission des Finances réunie le 15 juin 2015, de modifier les différents tarifs, qui seraient applicables à la rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, **DECIDE :**

- à l'unanimité, de modifier les tarifs cantine,
- **2 VOIX CONTRE**, de modifier les tarifs garderie
- **2 VOIX CONTRE**, de laisser les tarifs horaire TAP à l'identique,
- à l'unanimité, de modifier les tarifs du centre du mercredi,
- à l'unanimité, de modifier les tarifs du centre de loisirs, incluant les centres de vacances et les camps ados,

Comme suit :

Il est précisé que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Tarif CANTINE :		Tarif GARDERIE :		Tarif horaire TAP :
<i>normal</i>	<i>majoré (x2)</i>	<i>matin</i>	<i>après-midi</i>	
1,78 €	3,56 €	0,72 €	0,85 €	0,40 €
2,87 €	5,74 €	0,73 €	0,90 €	0,60 €
3,62 €	7,24 €	0,74 €	0,95 €	0,80 €
4,04 €	8,08 €	0,75 €	1,00 €	1,00 €

CENTRE DU MERCREDI :			
<i>1 jour sans repas</i>	<i>1 jour avec repas</i>	<i>1/2 jour sans repas</i>	<i>1/2 jour avec repas</i>
6,73 €	8,44 €	3,92 €	5,63 €
7,39 €	9,25 €	4,52 €	6,33 €
7,69 €	9,65 €	4,82 €	6,83 €
Habitants HORS EPCI			
16,58 €	18,29 €	9,05 €	11,06 €

ALSH			CENTRE DE VACANCES	CAMPS ADOS
<i>sans repas</i>	<i>avec repas</i>	<i>Camping (5 jours maxi)</i>	<i>Centre de vacances (avec hébergement)</i>	
6,73 €	8,44 €	11,76 €	16,08 €	18,09 €
7,39 €	9,25 €	12,86 €	17,09 €	19,10 €
7,69 €	9,65 €	13,47 €	18,09 €	20,10 €
Habitants HORS EPCI				
16,58 €	18,29 €	22,01 €	26,58 €	30,15 €

11. Renouvellement du bail relatif aux installations de téléphonie mobile Orange :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a signé le 21 juin 2004, un bail pour la location d'un emplacement destiné à recevoir les équipements techniques de téléphonie du groupe Orange, sur un terrain situé à proximité de la salle des Events.

Cette location apporte à la commune un loyer actualisé avec l'indice du coût de la construction, indice dépendant du contexte économique. On constate sur certaines années, une diminution successive de la valeur des indices.

Le groupe Orange propose de remplacer cet indice par une actualisation fixe tous les ans de 1 %. Ainsi, le loyer augmenterait de façon sûre et régulière. Le bail serait établi pour une durée de 12 ans, renouvelable tacitement par périodes de 6 ans.

M. le Maire présente le projet de bail aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal, **ACCEPTE la proposition présentée et AUTORISE M. le Maire à signer le bail.**

12. Formation des élus : tableau annuel :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que L'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose un débat annuel relatif à la formation des élus et la mise en place d'un tableau récapitulatif.

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE
- CACHERA Daniel	Formation : « Préparer les élections municipales » (05 et 06 décembre 2013) dispensée par l'association « Carrefour des Communes ». Formation réglée en 2014, d'un montant de 1 100 euros

Pour l'année 2015, M. le Maire précise qu'il n'y a pas actuellement, de demande de formation formulée par un membre du Conseil municipal.

13. Rapport annuel sur les marchés publics :

Eu égard au Code des Marchés Publics, relatif à l'information sur l'exécution des marchés, Monsieur le Maire donne toutes les précisions sur l'attribution des marchés mis en concurrence suite aux dépenses d'investissement votées en 2014 :

Travaux d'accessibilité et d'économie d'énergie au groupe scolaire

- Maitrise d'œuvre : EURL PETIT
 - 2013 : 41 726,05 euros TTC
 - 2014 : 7 820,40 euros TTC
- Lot n°1 - Gros-Œuvre ; PONTHEIU CONSTRUCTION : 34 439,41 euros TTC
 - 2013 : 34 439,41 euros TTC (soldé)
- Lot n°2 - Charpente ; COUVERTURE FLET : 33 620,65 euros TTC
 - 2013 : 33 620,65 euros TTC (soldé)
- Lot n°3 – Menuiseries extérieures PROFILS GLACES : 80 642,69 euros TTC
 - 2013 : 74 088,19 euros TTC
 - 2014 : 6 554,50 euros TTC (soldé)
- Lot n°4 - Menuiseries intérieures ; PELLETIER MENUISERIES : 30 191,37 euros TTC
 - 2013 : 30 191,37 euros TTC (soldé)
- Lot n°5 - Faux plafonds ; SIMPLIFOR : 36 020,16 euros TTC
 - 2013 : 36 020,16 euros TTC (soldé)
- Lot n°6 - Electricité ; GAFFE : 35 142,93 euros TTC
 - 2014 : 35 142,93 euros TTC (soldé)
- Lot n°7 - Plomberie ; THOMAS : 28 192,37 euros TTC
 - 2013 : 17 949,19 euros TTC
 - 2014 : 10 243,18 euros TTC (soldé)
- Lot n° 8 - Chauffage ; THOMAS : 121 753,23 euros TTC
 - 2013 : 100 305,78 euros TTC
 - 2014 : 21 447,45 euros TTC (soldé)
- Lot n°9 - Peinture ; CATY PEINTURE : 13 694,20 euros TTC
 - 2013 : 7 951,31 euros TTC
 - 2014 : 5 742,89 euros TTC (soldé)
- Lot n°10 - VRD espaces verts ; STPAS : 72 596,84 euros TTC
 - 2013 : 68 961,00 euros TTC
 - 2014 : 3 635,84 euros TTC (soldé)

Travaux de rénovation des bâtiments communaux

- Maitrise d'œuvre : EURL PETIT
 - 2014 : 5 350,80 euros TTC
- Lot n°1 - Gros-Œuvre ; PONTHEIU RAVALEMENT : 29 837,52 euros TTC
 - 2014 : 22 412,54 euros TTC (reste 7424.98 € TTC)
- Lot n°2 - Charpente ; COUVERTURE FLET : 38 079,17 euros TTC
 - 2014 : 38 079.17 euros TTC (soldé)
- Lot n°3 - Menuiseries extérieures ; PROFILS GLACES : 52 284,00 euros TTC
 - 2014 : 47 361.30 euros TTC

- Lot n°4 - Menuiseries intérieures ; AM3D : 11 869,20 euros TTC (montant initial 18 000 € ; avenant moins-value de 6 130,80 €)
 - 2014 : 10 846,87 euros TTC
- Lot n°5 - Plâtrerie/Faux plafonds ; SIMPLIFOR : 3007,92 euros TTC
 - 2014 : 1 743,20 euros TTC
- Lot n°6 - Electricité ; GAFFE : 30 845,58 euros TTC (montant initial : 38 520,78 € ; avenant moins-value de 7 675,20 €)
- Lot n°7 - Plomberie sanitaire/Chauffage ; SARL THOMAS : 156 159,76 euros TTC (montant initial : 158 396,14 € ; avenant moins-value de 2 236,38 €)
 - 2014 : 145 768,48 euros TTC
- Lot n° 8 - Peinture ; COTÉ PEINT : 9 601,96 euros TTC (montant initial : 9 397,79 € ; avenant plus-value de 204,17 €)
 - 2014 : 9 393,57 euros TTC (reste 208,39 € TTC)
- Lot n°9 - Serrurerie ; PONTHEIU MENUISERIE : 17 112,00 euros TTC
 - 2014 : 7 080,00 € TTC (reste 10032,00 € TTC)

Travaux de voirie 2014

- EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS : 55894.26 euros TTC
 - 2014 : 55 894,26 euros TTC

14. Rapport annuel sur les opérations immobilières :

Dans le cadre du dispositif en matière de transparence des mutations immobilières, prévu par l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le bilan de la politique foncière menée par la Commune au cours de l'année 2014 :

Acquisition :

- Acquisition d'une parcelle cadastrée AE n°242-243- et 340 d'une contenance de 3807 m²: 23 392.05 euros
- Echange de parcelle AE n°360 avec les parcelles cadastrées AE n° 259 et 260 (1 295m²) – délibération du 27.06.2013

Cession :

- Néant

15. Questions orales :

Le groupe « ensemble avec la gauche pour SALOUEL » a déposé la question orale suivante :

Le ramassage des bio déchets a été suspendu à compter du 8 juin. Ce service rendu aux habitants était fort utile et apprécié par tous.

Son remplacement par un apport volontaire aux déchetteries ou dans des bennes saisonnières entraîne des difficultés pour certains habitants et des nuisances écologiques sérieuses (augmentation du trafic automobile déjà dense à Salouël). Cela ne va pas dans le sens du développement durable souhaité par tous (JDA 763 page 6).

Peut-on avoir le compte rendu des réunions annoncées par Monsieur le Maire sur ce sujet lors du dernier Conseil?

Si cette suppression s'appliquait à l'avenir, la taxe d'ordures ménagères serait-elle réduite (2 ramassages au lieu de 3)?

Le Conseil Municipal réuni ce jour ne peut-il pas voter un vœu demandant le rétablissement de ce ramassage?

Jacques BOYER

M. le Maire soumet au vote la question suivante : Le Conseil Municipal est-il favorable à l'émission d'un vœu relatif à la collecte des ordures ménagères ?

Après avoir délibéré, **le Conseil municipal, 2 voix pour, 25 voix contre REJETTE** la proposition de M. le Maire.

☞ M. le Maire indique qu'une information sera diffusée à la population afin d'apporter des précisions sur le plan déchet 2015-2017.

☞ M. Hary relève que la question posée est une fausse question : Cette collecte mise en place n'avait pas lieu d'être maintenue depuis de nombreuses années. Il a été constaté que la confusion régnait entre « bio déchets » et « déchets verts ». Une très grande majorité de la population utilisait ces bacs bio-déchets pour y évacuer exclusivement son gazon. Par conséquent, la valorisation de la matière organique n'était pas possible en l'état.

Questions diverses :

- Changement des horaires de la Mairie à compter du 1^{er} juillet 2015
- Invitation des Conseillers municipaux au repas annuel de la crèche « Nid d'abeilles » le 26 juin 2015

Séance levée à 22h30.